

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 25 avril 2023

## La piétonisation estivale partielle revient : Ardilliers, Saint-Aricle et Mossé sortent les terrasses !

**Du 3 mai au 29 octobre, la piétonisation est renouvelée dans les rues commerçantes du cœur de ville. Fruit des concertations entre commerçants et élus municipaux, cette initiative permet aux enseignes d'investir l'espace public à la belle saison.**

La rue des Ardilliers (suite à une expérimentation encourageante en 2022) sera fermée les vendredis de 14h aux dimanches 2h. Comme initialement prévue dans la phase d'expérimentation, la piétonisation sera désormais matérialisée par une barrière fixe. Elle permettra de valoriser et de protéger le patrimoine de la Porte de Paris, de développer et d'animer le marché de la Résistance, puis d'apaiser l'environnement des commerçants.

Le quartier Saint-Aricle (qui renouvelle le dispositif depuis 2016) sera piéton les jeudis et vendredis de 19h à minuit, les samedis de 19h à 2h, et exceptionnellement le mercredi 21 juin de 19h à 2h, à l'occasion de la Fête de la Musique. La piétonisation sera matérialisée par des barrières fixes ou barrières Vauban :

- rue du Pont-Cizeau ;
- bas de la rue Saint-Étienne entre la rue Creuse et la rue du Fer ;
- rue de Nièvre : borne allant du début de la rue jusqu'à la place du Puits ;
- rue du Fer entre la rue Saint-Étienne et la rue de Nièvre ;
- rue Ferdinand-Gambon entre le 11 bis et la rue de la Pelleterie.

La place Mossé, nouvellement aménagée, sera réservée aux piétons via des bornes, les mercredis aux dimanches, de 11h à 2h.

### Contact Presse

Céline Ducoin - 06.60.78.69.31 – [cducoin@agglo-nevers.fr](mailto:cducoin@agglo-nevers.fr)